



Section Lausanne

sud-lausanne@sud-vd.ch; tél. : 021 351 22 50 ; www.sud-vd.ch

SUD, section Lausanne, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

Positionnement Equitas – Comment procéder ?

1. Etre au clair sur sa fonction, son niveau (classe), son échelon (annuités reconnues).
2. Travailler son descriptif de poste. Vérifier si le travail que l'on fait correspond bien à ce qui est dit dans le descriptif, en qualité et en quantité. Si ce n'est pas le cas, en demander immédiatement la modification auprès de la hiérarchie et des RH.
3. Travailler la description de fonction. Même si vous ne comprenez pas tout, tout ce qui vous semble ne pas être reconnu dans cette fiche de fonction par rapport à votre description de poste, il faut immédiatement le contester auprès de la hiérarchie et des RH. Attention : ne vous laissez pas déporter vers Equitas. Vous pouvez envoyer une copie d'une éventuelle interpellation à Equitas, mais c'est bien votre hiérarchie qu'il faut saisir.
4. Le descriptif de fonction et les points accordés à chaque élément sont essentiels. Il faut faire une première comparaison aussi approfondie que possible entre descriptif de poste et descriptif de fonction. N'hésitez pas à proposer/revendiquer des formulations pour votre fonction à partir de votre activité et de votre descriptif de poste.
5. Cette première démarche, il est bon de la généraliser autant que possible à des personnes qui font le même travail et pour cela de vérifier l'égalité de traitement. Pour le même travail, avons-nous le même descriptif de poste et sommes-nous placé-e-s dans la même fonction ? Si ce n'est pas le cas, il faut saisir la hiérarchie pour lui faire part du problème et demander l'alignement sur le mieux disant en matière de descriptif des fonctions.
6. Il faut avoir en tête que plus les choses sont formalisées dès le début, mieux c'est. Donc, le mieux est d'écrire. Cela peut être un courrier électronique au début, pour la première phase. Si la réponse ne paraît pas adéquate il faut consolider le message par un courrier postal (courrier A).
7. Nous vous aiderons pour formuler votre position, notamment pour rédiger le courrier postal. Mais il faut naturellement que vous nous transmettiez les informations indispensables : votre fiche de positionnement, copie de votre première démarche ou compte-rendu de celle-ci si elle a été orale. Faites-nous parvenir ces documents à notre adresse électronique sud-lausanne@sud-vd.ch ou par fax 021 351 22 53. Nous mettrons à votre disposition une lettre type et des instructions pour travailler sur cette base.
8. Cette démarche n'est pas encore le recours adressé à la commission ad hoc, dont l'organisation d'ailleurs n'est pas encore arrêtée. Mais ce travail sera précieux, voire indispensable, pour pouvoir réaliser les recours dans le délai imparti.
9. Il faut bien comprendre que nous avons le droit de demander de l'information et de formuler des demandes. Même si ces demandes sont contradictoires avec le cadre Equitas (par exemple, les progressions salariales stoppées), il ne faut pas hésiter à interpellier la hiérarchie et à demander. Le système a encore une certaine malléabilité en matière d'application. Toutes les interpellations individuelles ou collectives sont bonnes et font avancer la pression pour la négociation.
10. Nous revenons sur la question du descriptif de fonction. Il faut faire preuve d'une certaine audace. Nous vous aiderons à le décoder et à décoder aussi les points attribués aux divers éléments de l'évaluation Equitas. Mais, il faut interpellier au plus vite, en vous basant, en un premier temps, sur une comparaison de bon sens entre ce que dit le descriptif de fonction et la réalité du travail fait.